

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 969

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 31 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état des écoles qui forment les fonctionnaires des forces de sécurité intérieure en France. Ce rapport s'intéresse plus particulièrement aux écoles nationales de police, et présente les opportunités de création de nouvelles écoles nationales de police. Il dresse également un bilan des formations initiales et continues dispensées aux fonctionnaires de police.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous rappelons une fois de plus que des écoles nationales de Police doivent être réouvertes, que la formation des gardiens de la paix doit être allongé et son contenu revu afin que les policiers soient mieux préparés pour exercer leur métier et que la relation police population s'améliore.

Dans notre livret « sécurité », nous sommes pour le passage à deux ans de la durée de formation des élèves gardiens de la paix et la réouverture des écoles nationales de police passées de 25 à 10 en moins de 15 ans.

En effet, il n'y a plus que 10 écoles nationales de police en France ! Nous l'avons déjà rappelé lors de l'examen du PLF de cette année en prévoyant un budget pour la création d'une école, via un amendement d'appel. De plus, la formation actuelle ne dure que 8 mois. Elle a été réduite, au détriment de sa pertinence pour accélérer le rythme de sortie des promotions actuelles en fonction des objectifs de recrutement. Nous demandons à minima une formation de 12 mois avec un contenu revu.